



Date de dépôt : 12 décembre 2025

Rapport

de la commission de la santé chargée d'étudier la proposition de motion de François Erard, Patricia Bidaux, Jacques Blondin, Alia Chaker Mangeat, Jean-Marc Guinchard, Souheil Sayegh, Thierry Arn pour une protection de la population et une lutte efficace contre le moustique tigre

Rapport de Pascal Uehlinger (page 3)

Proposition de motion (3119-A)

pour une protection de la population et une lutte efficace contre le moustique tigre

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'accélération exponentielle de la colonisation de notre canton par le moustique tigre observée depuis 2019 ;
- qu'une majorité de la population genevoise s'inquiète des désagréments et des risques causés par cet insecte invasif ;
- que les risques pour la santé liés à la transmission de maladies ne sont pas négligeables ;
- que les efforts et les moyens de lutte mis en œuvre par le canton de Genève ne sont pas suffisants pour contenir la prolifération du moustique tigre,

invite le Conseil d'Etat

à mettre en œuvre rapidement une lutte de type TIS sur le modèle tessinois.

Rapport de Pascal Uehlinger

La proposition de motion 3119 a été traitée par la commission sur la santé lors de son unique séance du 5 décembre 2025.

La présidence a été assurée par M^{me} Louise Trottet.

Etaient présents : M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat du département de la santé et des mobilités (DSM), le Prof. Panteleimon Giannakopoulos, directeur de l'office cantonal de la santé (OCS), et M^{me} Angela Carvalho, secrétaire scientifique au Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC).

La présentation de la motion a été faite par son premier signataire, M. François Erard.

Le procès-verbal a été tenu par M^{me} Alicia Nguyen.

Nous remercions ces personnes de leur contribution aux bons déroulements des travaux de la commission.

*

Lors de la séance du 5 décembre 2025, le député Erard a présenté la motion M 3119, qui vise une protection de la population et une lutte efficace contre le moustique tigre.

L'exposé des motifs de la motion résume très bien la problématique « genevoise ». Le moustique tigre (*Aedes albopictus*), espèce invasive sans prédateurs naturels, colonise rapidement le canton de Genève depuis son apparition en 2019. Fin 2024, il est présent sur 32 km² dans 24 communes, avec Thônex en tête des signalements en Suisse. Cet insecte agressif, actif le jour, provoque des piqûres douloureuses et peut transmettre des virus comme le zika, le chikungunya et la dengue. Bien qu'aucun cas autochtone n'ait été détecté à Genève, des cas sont apparus en France, ce qui représente un risque sanitaire réel.

Les mesures actuelles (traitement des bouches d'égout au Vectomax) sont limitées, car elles ne couvrent que le domaine public, alors que de nombreux gîtes larvaires se trouvent sur des terrains privés. L'expérience du Tessin montre que les méthodes classiques sont insuffisantes. Ce canton a adopté la **Technique de l'Insecte Stérile (TIS)** : relâcher des mâles stériles pour réduire la population de moustiques jusqu'à 90%, comme confirmé par des essais récents. Cette approche, déjà utilisée à l'international, ne vise pas l'éradication mais un contrôle efficace. En conclusion, Genève doit adopter rapidement une stratégie innovante, inspirée du Tessin, pour protéger la population et limiter les risques sanitaires.

En séance de commission, il en est ressorti que Genève est un territoire à haut risque (densité, aéroport). Des cas importés de dengue ont été recensés (50 en 2024), mais pas encore de transmission locale.

Les mesures existantes pour lutter contre l'évolution du développement du moustique tigre sont de plusieurs types. Premièrement, préventives : information de la population, suppression des eaux stagnantes. Deuxièmement, curatives : traitement des bouches d'égout (14 000 en 2024), utilisation de bactéries pour détruire les larves, distribution de doses aux habitants.

La motion propose d'adopter la technique de l'insecte stérile (TIS). Cela signifie élever des mâles, les rendre stériles par irradiation, puis les relâcher pour réduire la population (jusqu'à -90%). Cependant, cela nécessite un laboratoire local pour éviter la mortalité liée au transport.

Les autres points discutés par la commission sont :

- L'importance de cibler les chantiers (sources d'eaux stagnantes).
- La collaboration avec les communes, les polices municipales, et éventuellement la prise de sanctions (avec une base légale à créer).
- La coopération transfrontalière (Grand Genève, ARS).

La commission a rapidement voté cette motion afin de recevoir dans les 6 mois et avant l'été le rapport du CE. Le département gère déjà très sérieusement cette problématique et ses enjeux. Le point faible de cette lutte contre le moustique tigre est actuellement l'inexistence de base légale pour verbaliser des personnes/entreprises qui ne suivraient pas les bonnes pratiques recommandées par l'Etat.

La motion a été votée à l'unanimité.